

RÉPONSE – M 332 A – 25.02

Réponse du Conseil administratif à la motion M 332 – 24.03

déposée par Mesdames Anne COMPAGNON KAUFMANN, Clarisse DI ROSA, Barbara LANZILAO, Thérèse OSMAN WATA et Elisabeth SANTI, Messieurs Cédric BRINER, Thibaut JOTTERAND et Johan MARTENS, Conseillers municipaux

relative à l'objet suivant :

POUR DES QUARTIERS APAISÉS À FAIBLE CIRCULATION

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En date du 12 novembre 2024, votre Conseil a adopté la motion susmentionnée, invitant le Conseil administratif à étudier la mise en place de quartiers apaisés, en se référant à la publication « créer une mobilité de qualité dans les agglomérations », de l'Union des villes suisses, ainsi que la charte « Quartiers en transition » élaborée par l'Office de l'urbanisme du canton de Genève et en concertation avec les associations et les habitants concernés ; à mettre en place des mesures adaptées dans les quartiers de la commune ; et à inclure dans le prochain plan directeur communal la notion de « quartier apaisé à faible circulation ».

Après analyse des documents mentionnés à l'invite 1 de la présente motion, il s'avère que le travail mené par les services de la Ville de Vernier, en collaboration avec les services cantonaux compétents, s'inscrit déjà dans les objectifs définis dans ces derniers. En effet, la plupart des enjeux identifiés par ces documents sont repris dans le cadre des planifications directrices de la Ville de Vernier, et la concrétisation des mesures se matérialise par les stratégies et projets d'aménagements décrits ci-dessous.

Plan directeur communal

Premièrement, le Plan directeur communal de la Ville de Vernier (PDCom), adopté en mai 2022, a pour principes directeurs prioritaires de :

- prioriser le développement autour des interfaces majeures (3.1) ;
- organiser et aménager la ville pour le piéton (3.5)

Plusieurs mesures découlent de ces principes, comme le conditionnement du développement urbain à celui des infrastructures de mobilité, la mise en œuvre d'interfaces de transport, comme pôles de mobilité multimodaux et comme espaces publics centraux, une hiérarchisation des modes de déplacement donnant la priorité aux piétons, ou encore le développement de la métrique piétonne et d'une densité de destinations « à portée de pied ».

Le PDCom identifie également plusieurs enjeux en lien avec les objectifs précités, comme le développement :

- d'un urbanisme de couture passant par la pacification des principaux axes routiers, le déploiement d'un réseau de mobilité active accessible, dense, sûr et continu et la mise en place d'un réseau de parcs et promenades,
- d'un « système urbain cyclable » passant par le développement d'un maillage dense d'itinéraires, l'adaptation des gabarits des infrastructures cyclables aux nouvelles pratiques et aux usages, la mise à disposition de stationnement et la promotion de ce mode de transport.

Plan directeur pour les chemins pour piétons

Deuxièmement, le Plan directeur pour les chemins pour piétons (PDCP), lui aussi adopté en mai 2022, définit comme principe général de considérer la marche comme mode de déplacement et comme manière de penser et d'aménager le territoire. Les objectifs en lien avec ce principe sont d'atténuer l'effet de coupure des grandes infrastructures routières, ferroviaires et autoroutières, de renforcer le réseau de parcs et promenades, et de faire en sorte que les haltes RER et les arrêts des transports en commun soient des points de convergence importants et que les espaces publics soient perméables et conviviaux.

Stratégie vitesses

À ce jour, la quasi-totalité du réseau de quartier non structurant, hors zone industrielle, a fait l'objet d'une modération de trafic : toutes les zones 20 et 30 ont été évaluées, et des mesures complémentaires ont été mises en place lorsque cela a été jugé nécessaire. La mise en place de régimes 30km/h a été privilégiée lorsqu'il était nécessaire de conserver les traversées piétonnes (ex : avenue de l'Étang, avenue des Libellules). La Ville de Vernier a également demandé au Canton d'abaisser les vitesses de plusieurs tronçons lui appartenant (30km/h), dont l'approbation reste en attente (chemin Jacques-Philibert-de-Sauvage, chemin de l'Étang, contre-route de Meyrin, avenue des Libellules, chemin de l'Écu, route de l'Usine-à-Gaz...), et des projets cantonaux dont les réalisations s'échelonneront dans les années à venir, prévoient également des abaissements de vitesse. À cela s'ajoute la « stratégie cantonale de lutte contre le bruit routier », qui prévoit l'abaissement des vitesses sur plusieurs axes cantonaux et l'évolution des zones II LMCE, ce qui permettra d'y restreindre le trafic et d'y faciliter la mise en œuvre de mesures d'apaisement.

Projets de requalification cantonaux et communaux

Plusieurs projets cantonaux, tels que le bus à haut niveau de service Genève-Vernier-ZIMEYSAVER (BHNS-GVZ), la ceinture urbaine et la Voie Verte d'agglomération, s'inscrivent également dans une démarche d'apaisement des quartiers et d'un urbanisme de couture. Au niveau communal, des projets d'aménagements, en cours de planification ou récemment réalisés, participent à l'apaisement des quartiers, comme la suppression du trafic de transit sur la rue du Village, l'apaisement du chemin De-Maisonneuve, la fermeture du chemin du Coin-de-Terre et l'application du concept d'accessibilité par poche selon le PDQ (avec mesure de suppression du transit).

Au vu de ce qui précède et au regard des actions et projets déjà mis en œuvre par la Commune, la Ville de Vernier entreprend de poursuivre la ligne directrice appliquée jusque-là dans sa politique d'aménagement.

Par ailleurs, la Ville de Vernier sera attentive à ce que la proposition d'intégrer formellement la notion de « quartier apaisé à faible circulation » soit soumise au Conseil municipal au moment de la prochaine révision du plan directeur communal.

La motion M 332 – 24.03 est ainsi close.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 4 février 2025

